

Aucun stagiaire ne doit être licencié !

Des stagiaires en butte au couperet des jurys académiques sont menacés de non-titularisation ou de licenciement comme l'ont été les 1784 stagiaires professeurs des écoles et les 1631 stagiaires professeurs du second degré en 2016.

Malgré les nombreuses demandes de la FNEC FP-FO depuis des années, la situation se renouvelle encore une fois. Ainsi, dans le 93, ce sont des dizaines de PE qui sont convoqués pour passer devant le jury académique ; à Versailles ce sont 21% des professeurs certifiés stagiaires...

Si les ESPE de Grenoble, Dijon, Paris, Livry-Gargan se sont mobilisés, c'est que les conditions de travail et de formation que subissent les stagiaires sont insupportables.

La FNEC FP-FO a rencontré la conseillère sociale du ministre le 30 juin pour lui exposer la situation et lui demander des garanties.

Pour FO, le jury, transformé en épée de Damoclès n'est pas compatible avec le statut général de la fonction publique. Les jurys s'octroient un pouvoir exorbitant remettant ainsi en question les résultats des concours.

La conseillère sociale reconnaît que les conditions de stage doivent être améliorées.

Le ministère reconnaît que le stagiaire ne peut être livré à lui-même.

Le ministère s'engage à suivre les procédures en cours dans les départements et académies où les stagiaires sont le plus en difficulté quant à la titularisation.

La FNEC FP-FO sera particulièrement attentive à ce qui se passe dans les académies en cette fin d'année, la conseillère sociale ayant reconnu qu'on ne cherchait pas à licencier, qu'un avis défavorable ne devait pas conduire au licenciement et que chaque dossier serait regardé avec bienveillance.

La FNEC FP-FO demande au ministre de rouvrir le dossier de la maîtrise des concours qui a conduit, depuis 2012, à des centaines de licenciements, tous fondés sur les «savoir-être», les «savoir-faire» et la grille d'évaluation par compétences.

En urgence, elle demande qu'aucun licenciement ne soit prononcé.